



## PAYER SON LOYER ET SES CHARGES : TOUT CE QUE JE DOIS SAVOIR

### LE PAIEMENT À PRIVILÉGIER



#### Prélèvement automatique : Gratuit, simple et pratique

Votre compte bancaire est prélevé tous les mois à date fixe du montant de l'échéance (le 2, le 6 ou le 10).

##### Comment ?

Envoyez ou déposez un RIB au siège de Seine Ouest Habitat et Patrimoine, 71 boulevard Galliéni 92130 Issy-les-Moulineaux. Les services de Seine Ouest Habitat et Patrimoine vous transmettront en retour un formulaire SEPA à leur retourner **signé**.

*Si vous êtes déjà en prélèvement automatique, vous n'avez rien à faire, rien ne change.*

### LES AUTRES ALTERNATIVES



#### Paiement en ligne par carte bancaire

Vous pouvez payer votre loyer en ligne en vous rendant sur votre **Espace locataire Extranet** ([www.sohp.fr](http://www.sohp.fr)) ou via l'**application mobile**.

##### Comment ?

Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte en vous munissant de votre numéro client mentionné sur votre avis d'échéance.

Ce service est accessible 7j/7 et 24h/24.



#### Règlement par TIP SEPA

Vous pouvez régler par TIP SEPA via le coupon détachable qui se trouve en bas de votre avis d'échéance.

##### Comment ?

Détachez, datez et signez le TIP. Glissez-le dans l'enveloppe T jointe à votre avis d'échéance et envoyez-la sans l'affranchir à l'adresse indiquée sur le coupon.

**Attention :** Pensez-bien à joindre votre RIB à votre premier envoi de TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé.





## Règlement par chèque

Vous pouvez régler par chèque à l'ordre de **Seine Ouest Habitat et Patrimoine**.

### Comment ?

Détachez le TIP SEPA en bas de votre avis, joignez-y un chèque. Glissez le tout dans l'enveloppe T et envoyez-la sans l'affranchir à l'adresse indiquée sur le coupon.



## Règlement en espèces

Vous pouvez faire appel au service EFICASH, dans la limite d'un montant de 1 000 €.

### Comment ?

Après d'**un bureau de poste**, muni de votre avis d'échéance et de l'original de votre pièce d'identité.

